

## Termes du contrat Formules Enterrement Vie Célibataire

### 1 - Nombre de personnes :

Le nombre de personnes est à confirmer obligatoirement **48H00 avant la date** de l'évènement. Ce nombre sera obligatoirement pris en compte pour le règlement de la formule le jour même. Si le nombre n'est pas confirmé, celui donné le jour de la réservation sera pris en compte pour le règlement.

**Attention** : Joueurs supplémentaires selon disponibilités.  
C'est pourquoi nous vous demandons de nous donner un nombre maximum lors de la réservation.

### 2 - Facturation :

La facturation est basée sur la base de 6 personnes minimum, même en cas d'absence d'un ou plusieurs participants.  
S'il arrivait que vous soyez plus ou moins nombreux que prévu, vous devez nous contacter impérativement 48H00 avant la date (selon disponibilités).  
Les tickets CE ne sont pas acceptés pour le règlement.

### 3 - Heure d'arrivée

L'heure de rendez-vous doit être impérativement respectée.  
Tout retard pourra être déduit de la partie de jeu sans contrepartie financière.  
C'est pour cette raison que vous devez inviter les participants à se présenter **15 minutes avant** le démarrage de l'activité.

### 4 - Acompte

Un acompte de 40 € vous est demandé à titre de caution, qui vous sera restitué le jour de la réservation. Toute annulation doit être notifiée au moins 1 semaine avant la date de réservation, dans le cas contraire cela donnera lieu à l'encaissement de la caution.

**Toutes les consommations extérieures à l'établissement sont interdites.**